

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**  
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 18 MARS 2025

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ; Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mmes LASERRE, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, MATON

**EXCUSÉS** : Mme BUTORI ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, KORDIAN

**POUVOIRS** : Mme BUTORI à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ; M. KORDIAN à Mme ECHEVERRIA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ECHEVERRIA

## O/J N°14 – CRR : AVENANT N°1 A LA CONVENTION 24-25 AVEC ZTK

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Dans le cadre d'un partenariat entre le Centre Hospitalier de la Côte Basque et le Conservatoire, des ateliers de sensibilisation musicale sont menés durant l'année scolaire 2024-2025 par un intervenant de l'association ZIMAKO TALDE KOORDINAKUNTZA dite ZTK. Ces partenaires ont convenu d'ajouter un atelier aux 37 initialement prévus et d'intégrer le remboursement des frais de déplacement de l'intervenant.

Par cet avenant, l'article 2 de la convention avec l'association ZTK est modifié pour mettre à jour le nombre d'ateliers (38) et préciser les modalités de remboursement des frais de déplacement.

Il est demandé au Conseil d'Administration après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer cet avenant à la convention de partenariat annexée au présent rapport.

## DONT ACTE

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Antton CURUTCHARRY

